

LOI APPORTEZ VOTRE PROPRE SAC DU

COMTÉ DE
MONTGOMERY

En vigueur à partir
du 1er janvier 2026



CE QUE FAIT LA LOI

- Augmente la taxe sur les sacs en papier à 10 centimes par sac (dont le détaillant conserve 5 centimes)
- Interdit les sacs en plastique à emporter à partir du 1er janvier 2026, sauf dans certaines municipalités

Exemptions

- Clients payant avec des prestations SNAP/WIC (pas de frais de sac)
- Restaurants fournissant des aliments préparés/restes, plats à emporter et service au volant (pas de frais de sac)
- Articles en vrac ou périssables comme les produits frais, la viande et le poisson

Sanctions Pour Non-Conformité

- Si vous ne percevez pas la taxe sur les sacs pour chaque sac emporté fourni, il s'agit d'une violation de la loi fiscale, ce qui peut exposer votre employeur à des amendes.

Pourquoi C'est Important

- Les revenus de la taxe sur les sacs soutiennent les initiatives du Comté en matière de qualité de l'eau et de lutte contre les déchets, dans le cadre d'un effort plus large pour réduire les déchets et protéger l'environnement.

En Savoir Plus

- appelez le 311
- Scannez le code QR
- Visitez
montgomerycountymd.gov/bag



MERCI DE CONTRIBUER À RENDRE
LE COMTÉ DE MONTGOMERY PLUS
PROPRE ET PLUS DURABLE.